



COMMISSION DU DROIT DU CANADA

2002

Commission du droit du Canada

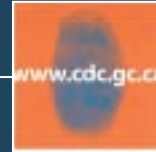
RAPPORT  
ANNUEL



AU-DELÀ DE LA  
CONJUGALITÉ  
P. 2



QU'EST-CE QUE C'EST,  
UNE COLLECTIVITÉ?  
P. 4



QU'EST-CE  
QU'UN CRIME?  
P. 10

Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2002

ISBN : 0-662-66529-5

N° de catalogue : JL1-1/2002

**Commission du droit du Canada**

**Site Web : [www.cdc.gc.ca](http://www.cdc.gc.ca)**

# MISSION.

La **mission** de la **Commission du droit du Canada** est d'engager les Canadiens et Canadiennes dans le renouvellement du droit afin de s'assurer qu'il soit **pertinent, dynamique, efficace, juste** et également **accessible à tous et à toutes.**



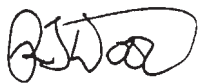
**NATHALIE DES ROSIERS**  
Présidente  
Ottawa (Ontario)



**GWEN M. BONIFACE**  
Commissaire  
Orillia (Ontario)



**ALAN G. BUCHANAN**  
Commissaire  
Belfast (Île-du-Prince-Édouard)



**RODERICK J. WOOD**  
Commissaire  
Edmonton (Alberta)



**BERNARD COLAS**  
Commissaire  
Montréal (Québec)

# Table des matières

<b>Les rapports personnels</b> .....	2
Au-delà de la conjugalité .....	2
<b>Les rapports sociaux</b> .....	4
Qu'est-ce que c'est, une collectivité? .....	4
La justice réparatrice .....	5
En quête de sécurité : le rôle des forces policières et des agences privées .....	5
<b>Les rapports économiques</b> .....	6
Le travail marginalisé .....	6
La capitalisation du savoir .....	6
<b>Les rapports de gouvernance</b> .....	8
Les rapports fiduciaires .....	8
La réforme des institutions démocratiques .....	9
<b>Qu'est-ce qu'un crime?</b> .....	10
<b>Consultations, rencontres, discours et conférences</b> .....	12
<b>Liste des rapports de recherche complétés durant l'année</b> .....	14
<b>Personnel et Conseil consultatif</b> .....	16
<b>Rapport de gestion</b> .....	17

« Il n'est plus approprié de présumer que tout le monde vit de la même façon ou aspire au même genre de rapports personnels. Il est temps que le législateur le reconnaisse. »

Nathalie Des Rosiers, message de présentation  
du rapport *Au-delà de la conjugalité*

# Le droit remis en question

## Mot de la présidente

Poser les bonnes questions est le début de la sagesse, dit un proverbe allemand. Toute réforme demande donc de bien s'interroger sur l'état des choses et de bien réfléchir sur le *pourquoi* et le *comment*.

C'est donc sous le thème de la réflexion et du questionnement que la Commission du droit du Canada présente son rapport annuel pour l'exercice 2001-2002. Remettre le droit en question veut dire s'interroger sur les concepts fondamentaux qui régissent notre droit afin de déterminer s'ils continuent de bien refléter les réalités de la vie.

Le programme de recherche de la Commission s'articule autour de quatre grands thèmes : rapports personnels, rapports sociaux, rapports économiques, rapports de gouvernance. Ces thèmes dépassent à dessein l'entendement traditionnel des catégories du droit (par exemple, droit de la famille, droit criminel, droit du travail) pour viser un questionnement sans tabous, sans chasse gardée. Il s'agit de réfléchir sans préjugés sur les effets du droit et mettre en doute le *pourquoi* des concepts de droit qui nous apparaissent souvent comme intouchables.

En effet, les notions structurales du droit ont souvent des effets d'exclusion. Ils masquent souvent aussi la réalité de citoyens et citoyennes moins bien nantis. Il faut donc se demander *pour qui* le droit s'exerce-t-il? De plus, il faut s'interroger sur la pertinence et l'efficacité des catégorisations posées comme fondamentales par le droit. Souvent, les concepts utilisés par le droit ne correspondent plus à la façon dont la société est organisée et à la façon dont les gens conçoivent leurs responsabilités et relations. Cet écart entre le droit et la société mine la confiance de la population dans le droit et contribue à l'inefficacité du droit. La réforme vise à éliminer l'écart entre la vie des gens et leurs droits. C'est ainsi que la Commission s'est interrogée, entre autres, de façon primordiale sur trois grandes questions : pourquoi les rapports personnels entre les gens sont-ils toujours organisés autour de la notion de conjugalité? Comment est conceptualisée la collectivité dans le cadre de nos rapports sociaux? Et, finalement, « Qu'est-ce qu'un crime? »

Il faut donc poser ces grandes questions dans un contexte d'engagement des Canadiens et des Canadiennes : ce sont eux qui réfléchissent et qui redéfinissent les concepts fondamentaux du droit par leurs actions, leurs paroles et leurs gestes. La Commission du droit du Canada continue de privilégier une méthodologie consultative, de partenariat et pluridisciplinaire pour remettre le droit en question.

NATHALIE DES ROSIERS

Présidente



# Les rapports personnels

## Au-delà de la conjugalité

La législation et la pensée juridique canadienne étaient structurées autour de la notion de mariage pour désigner des rapports personnels entre adultes qui laissaient supposer une interdépendance économique ou émotive. Au fil des années, le mariage a été remplacé dans beaucoup de lois par des notions de « conjugalité » qui visaient les conjoints de fait sans égard à leur orientation sexuelle.

Quelles sont les conséquences de cette prédominance de la conjugalité comme concept organisateur de notre droit? Est-il pertinent de continuer à limiter et à structurer cette reconnaissance des rapports personnels entre adultes autour de la notion de conjugalité et d'ignorer d'autres rapports personnels affectifs? Le rapport de la Commission du droit du Canada, intitulé *Au-delà de la conjugalité*, questionne l'encadrement juridique qui a caractérisé notre droit jusqu'à présent.



**Norman :**

Non, ma mère est là.

**Carla :**

Hon ! Décidément, tu te révéles une nature de plus en plus sensible, mon beau Norman. C'est gentil d'héberger ta mère. Elle est chez vous pour combien de temps?

**Norman :**

Pour toujours.

*Extrait de la pièce de théâtre intitulée « Par le trou de la serrure »*

### Plan d'action pour l'avenir

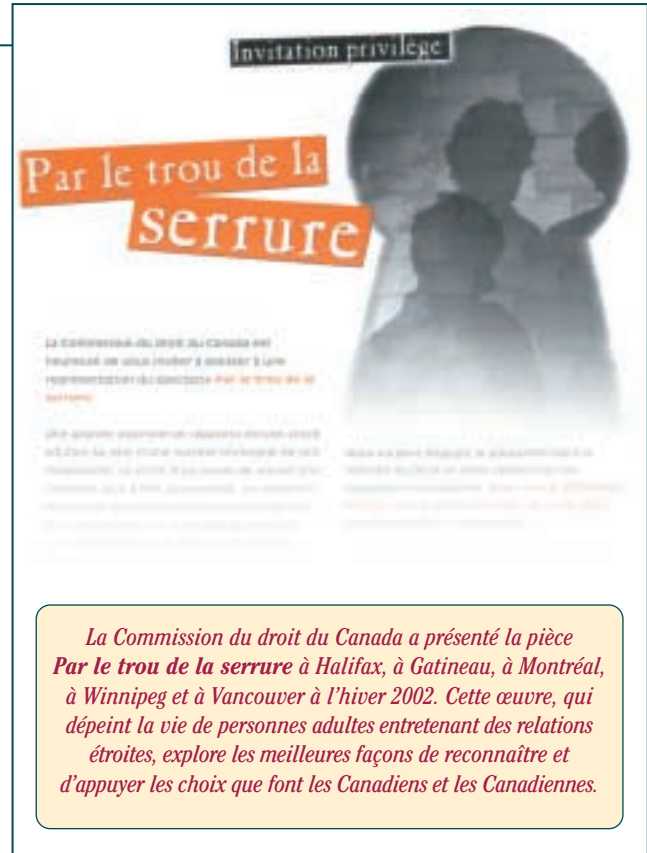
La méthodologie proposée recommande de :

- réfléchir sur les objectifs proposés. Sont-ils légitimes?
- s'interroger sur la pertinence des rapports personnels pour la réalisation de ces objectifs. Par exemple, est-il nécessaire de référer dans la *Loi sur l'assurance-emploi* ou sur la faillite à des rapports personnels pour réaliser leurs objectifs?

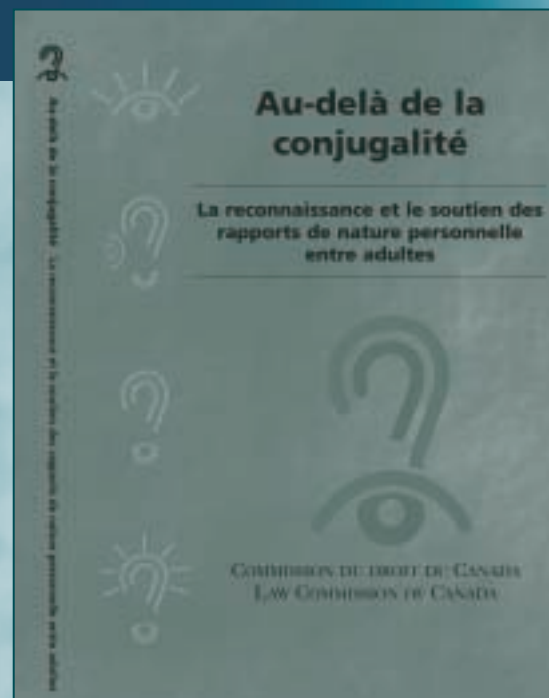
Si les rapports personnels sont pertinents, notre méthodologie suggère que les gouvernements évaluent si l'individu ne pourrait avoir le choix de désigner lui-même les personnes qui lui sont chères et qui devraient bénéficier de l'appui gouvernemental.

Si les gouvernements doivent tenir compte de rapports d'interdépendance psychologique ou économique, ils devraient le faire en utilisant des critères fonctionnels plutôt que de « statut » matrimonial.

Ce rapport est le fruit de plusieurs années de recherche et de consultations sur ces questions et il est divisé en deux parties. La première partie du rapport propose un cadre méthodologique qui devrait non seulement aider les gouvernements à réfléchir sur les politiques et les programmes actuels, mais orienter les futures démarches. Le rapport applique cette méthodologie à différents domaines, notamment les lois fiscales, la *Loi sur la preuve*, le *Code canadien du travail*, le Régime de pensions du Canada (voir l'encadré à la page précédente).



La deuxième partie du rapport traite de l'encadrement juridique des rapports personnels. En ce qui a trait aux rapports de nature personnelle, le modèle du mariage est à peu près le seul mécanisme d'encadrement des rapports de nature personnelle qui existe. Ce mécanisme ne suffit plus. La Commission recommande donc l'établissement de systèmes d'enregistrement des relations personnelles qui permettront aux citoyennes et aux citoyens qui ne veulent pas se marier de bénéficier d'un encadrement juridique accessible et facile. Ces systèmes pourraient offrir des modèles d'ententes qui conviennent à l'éventail de rapports. La Commission recommande également un nouvel examen des limites hétérosexuelles imposées à la notion juridique de mariage.



# Les rapports SOCIAUX

## Qu'est-ce que c'est, une collectivité?

Les rapports sociaux se tissent de plus en plus au niveau des collectivités. De plus en plus, les gouvernements s'adressent aux collectivités locales pour trouver des solutions possibles à divers problèmes. Ainsi, les collectivités ne sont plus seulement des groupes où les politiques et les programmes gouvernementaux sont mis en œuvre. Les gouvernements et les collectivités travaillent ainsi en partenariat à la réalisation de plusieurs initiatives.

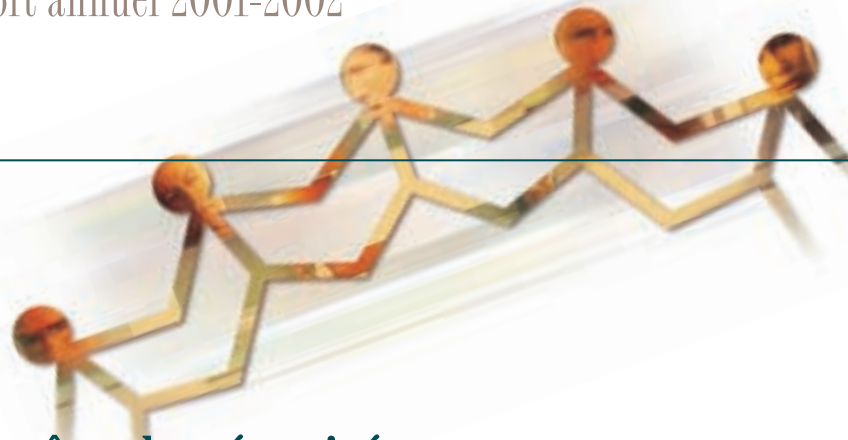
Alors que les artisans des politiques gouvernementales cherchent à confier davantage de responsabilités aux collectivités en matière de gouvernance, les notions traditionnelles de ce qui constitue une collectivité sont également remises en cause. La société canadienne devient de plus en plus compartimentée en fonction de l'âge, de la race, du sexe, de la nationalité, de la culture, de l'orientation sexuelle, des intérêts et de la religion. L'on sent de plus en plus une certaine fragmentation se produire au sein des collectivités, et les rapports sociaux y deviennent de plus en plus distendus. Paradoxalement, alors que le concept de collectivité semble devenir le pôle d'attraction pour l'élaboration des politiques par les décideurs, la réalité sociologique de la collectivité devient de plus en plus ambiguë.

En 2001-2002, la Commission a mené plusieurs projets de recherche sur la question des collectivités (pour plus de renseignements, voir la [page 14](#)).

« Les collectivités veulent avoir leur mot à dire au sujet de ce qui se passe et en ce qui concerne les solutions aux problèmes systémiques que la criminalité représente dans bien des cas. »

*La justice réparatrice : ses promesses, ses défis et la place qu'elle occupe dans une société démocratique*, allocution de Nathalie Des Rosiers à la Conférence sur la justice réparatrice de 2001





## La justice réparatrice

La justice réparatrice est un processus de transformation. Au cours de ce processus, les parties font marche arrière par rapport à la situation telle qu'elle était avant le conflit. Ce processus a aussi comme objet de modifier le rapport de force entre les parties, c'est-à-dire transformer ce rapport de force et le rendre plus égalitaire.

Un tel exercice de transformation doit également se faire au niveau de la collectivité. Les individus ne peuvent pas transformer leurs rapports sans les remettre dans leur contexte de vie en tant que membres de la collectivité. La Commission a produit une vidéo intitulée *Le défi des conflits pour les collectivités : Points de vue sur la justice réparatrice*. Cela a permis à la Commission de poursuivre ses consultations un peu partout au Canada.



## En quête de sécurité : le rôle des forces policières et des agences privées

Même avant les événements du 11 septembre, les Canadiens et les Canadiennes étaient préoccupés par la sécurité. Dans certains segments de la société, la sécurité s'achète comme s'il s'agissait d'un bien de consommation. Nous achetons des systèmes de détection et d'alarme et nous installons des barres de sécurité dans nos fenêtres. Nous embauchons des gardiens de sécurité pour patrouiller nos quartiers. Nous installons des caméras dans les endroits publics. Les particuliers, les collectivités et les entreprises adoptent ces mesures afin de réduire les risques auxquels ils sont exposés.

Le document de discussion de la Commission du droit du Canada, intitulé *En quête de sécurité : le rôle des forces policières et des agences privées*, examine les changements survenus dans la prestation des services de sécurité offerts aux Canadiens et aux Canadiennes. Il traite des dispositifs de sécurité du Canada et de l'expansion des réseaux de services policiers, qui regroupent des intervenants des secteurs public et privé.

*La Commission a produit cette vidéo afin de permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de se renseigner sur la justice réparatrice et de prendre part aux consultations. D'une durée de 34 minutes, cette vidéo, qui s'accompagne d'un guide d'étude, examine la possibilité d'utiliser la justice réparatrice comme moyen de bâtir des collectivités plus fortes et plus dynamiques. Les personnes qui apparaissent dans la vidéo présentent différents points de vue sur la justice réparatrice.*

# Les rapports économiques

## Le travail marginalisé

Le droit joue un rôle important dans la détermination du type de travail qui sera reconnu, valorisé et récompensé ou, au contraire, dévalorisé, ignoré et interdit. Le droit reconnaît-il un éventail suffisamment large de types d'emploi? Sur quelle base le droit se fonde-t-il pour reconnaître et récompenser certains genres de travail ou certaines catégories de travailleurs, et non d'autres? Quelles sont les conséquences juridiques et économiques d'une absence de reconnaissance?

Le concept de travail marginalisé est utilisé dans son sens large pour désigner un certain nombre d'emplois irréguliers, éphémères, à temps partiel et atypiques. Différentes formes de travail telles que le travail au noir, les services de restauration rapide, les services d'aide familiale, certaines formes de travail agricole et la prostitution doivent être analysées individuellement pour déterminer le rôle du droit dans la poursuite de la sécurité économique.

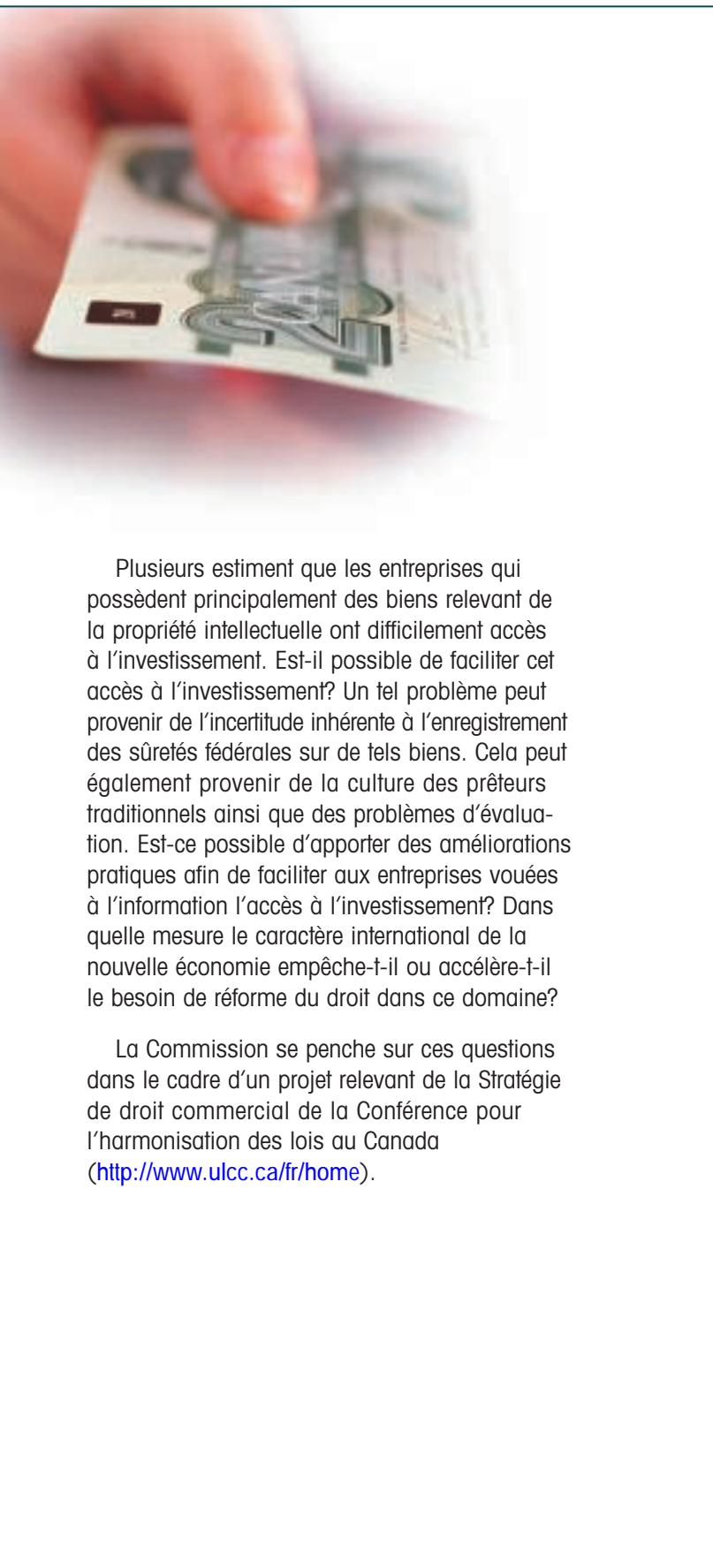
En 2001-2002, la Commission a mené plusieurs projets de recherche sur la question du travail marginalisé.

## La capitalisation du savoir

La nature de la richesse a changé. Alors que la richesse reposait sur des terres et les droits de propriété réelle, puis sur des valeurs marchandes, elle est à la merci maintenant de l'information. L'infrastructure du droit commercial a-t-elle suivi de tels changements?



*En collaboration avec la Richard Ivey School of Business et la faculté de droit de l'université de Western Ontario, la Commission du droit du Canada a présenté une conférence sur les sûretés relevant de la propriété intellectuelle. Intitulée Capitaliser le savoir, cette conférence, qui a eu lieu au mois de novembre 2001, a attiré à la fois des dirigeants d'entreprise soucieux d'accroître les investissements basés sur le savoir au sein de leur organisation ainsi que les avocats qui les conseillent sur les questions de propriété intellectuelle.*



Plusieurs estiment que les entreprises qui possèdent principalement des biens relevant de la propriété intellectuelle ont difficilement accès à l'investissement. Est-il possible de faciliter cet accès à l'investissement? Un tel problème peut provenir de l'incertitude inhérente à l'enregistrement des sûretés fédérales sur de tels biens. Cela peut également provenir de la culture des prêteurs traditionnels ainsi que des problèmes d'évaluation. Est-ce possible d'apporter des améliorations pratiques afin de faciliter aux entreprises vouées à l'information l'accès à l'investissement? Dans quelle mesure le caractère international de la nouvelle économie empêche-t-il ou accélère-t-il le besoin de réforme du droit dans ce domaine?

La Commission se penche sur ces questions dans le cadre d'un projet relevant de la Stratégie de droit commercial de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (<http://www.ulcc.ca/fr/home>).

## Le droit du quotidien

La Commission du droit du Canada a le plaisir d'annoncer la publication de *Le droit du quotidien* par Roderick A. Macdonald.

*Le droit du quotidien* comprend une vingtaine de vignettes sur le droit. L'auteur, le professeur Roderick A. Macdonald, premier président de la Commission du droit du Canada, illustre au moyen de ces historiettes tirées de la vie de tous les jours les grands dilemmes de la réforme du droit : doit-on avoir plus de règles? Qui doit régler les conflits et de quelle façon? Quelles sont les fonctions du droit dans notre société?

*Le droit du quotidien* est publié en partenariat avec les presses universitaires McGill-Queen's pour le compte de la Commission du droit du Canada et de l'École des études en politiques publiques de l'Université Queen's.



# Les rapports de gouvernance

## Les rapports fiduciaires

La relation entre les Premières Nations et la Couronne représente plus de 500 ans de rapports complexes et de tensions. Une telle relation a été qualifiée de « fiduciaire » par la Cour suprême du Canada.

Cependant, l'apposition de l'étiquette « fiduciaire » n'a pas fait la lumière sur les obligations mutuelles qu'elle génère, pas plus qu'elle n'a mené à un plus grand sentiment de confiance, d'optimisme et de satisfaction à l'égard de cette relation pour un grand nombre de collectivités des Premières Nations.

Une conférence conjointe de l'Association of Iroquois and Allied Indians et la Commission du droit du Canada visait à élucider la nature de cette relation complexe, vérifier la pertinence de ses prémisses et proposer un cadre pour l'avenir. La réflexion était orientée par plusieurs lignes de recherche concentriques : les perspectives sur le rapport fiduciaire, l'expérience de ce rapport et son avenir.

« La conception des institutions publiques soulève des difficultés, car il faut accorder aux citoyens la capacité de participer d'une manière valable au processus démocratique. Parallèlement, on observe un désengagement de la part des Canadiens et des Canadiennes à l'égard de ces institutions, ainsi qu'un cynisme croissant quant à la capacité du gouvernement de répondre à des attentes légitimes. »

### Bijuridisme

« Le bijuridisme favorise la créativité. En étudiant deux traditions juridiques, on ne peut qu'être intrigué par les similitudes et les différences entre les systèmes. ... [Le bijuridisme] permet à [un] système de se révéler par rapport à un autre. ... Il permet d'imaginer la différence, que ce soit dans la pensée, dans les solutions ou dans les notions. ... Le bijuridisme amène à transcender les catégories juridiques et à réfléchir aux grands principes.

En somme, c'est cette capacité de réfléchir en sortant du cadre juridique que les écoles de droit cherchent à faire acquérir aux étudiants et aux étudiantes. Cette capacité implique non seulement la connaissance des limites du cadre, de ce qu'il contient et de sa structure, mais aussi une réflexion sur ce qu'il pourrait contenir et sur la façon dont il pourrait être élargi ou dont sa forme pourrait être modifiée. Pour réfléchir en sortant des limites d'un cadre, il est utile de considérer d'autres cadres... »

Nathalie Des Rosiers, *Reflections on Bijuralism and Law Reform*, discours prononcé lors d'un séminaire sur le bijuridisme et l'enseignement du droit au Law Center de la Louisiana State University le 2 novembre 2001.

## La réforme des institutions démocratiques

Les Canadiennes et les Canadiens ont moins confiance que par le passé en la capacité du processus démocratique de répondre à leurs attentes légitimes et ils hésitent à s'y engager. Entre autres, le processus électoral tel qu'il est vécu par les Canadiennes et les Canadiens répond-t-il à leurs besoins? Facilite-t-il la participation à la vie publique ou y fait-il obstacle? Quelles sont les attentes des citoyennes et des citoyens à l'égard d'un système électoral?

La Commission du droit du Canada se propose de susciter un débat public sur les possibilités de substituer le système électoral actuel. Elle offrira à la population canadienne des occasions d'exprimer ses opinions sur les valeurs que devrait véhiculer le système électoral et les institutions démocratiques du Canada.

Les Canadiennes et Canadiens qui le souhaitent peuvent participer au projet de réforme de la Commission, sur le site Web de la Commission ([http://www.cdc.gc.ca/fr/themes/gr/er/er\\_main.asp](http://www.cdc.gc.ca/fr/themes/gr/er/er_main.asp)).

# TERRORISME, DROIT & DÉMOCRATIE

## Comment le Canada a-t-il changé depuis le 11 septembre ?

*La Commission du droit du Canada a coparrainé un colloque de deux jours intitulé **Terrorisme, Droit et Démocratie : Comment le Canada a-t-il changé depuis le 11 septembre?** Organisé par l'Institut canadien d'administration de la justice, ce colloque, qui a eu lieu au mois de mars à Montréal, comportait des discussions en groupe et des forums d'expression des collectivités accessibles au public, au cours desquels des experts du Canada et de l'étranger ont traité de l'équilibre à maintenir entre la protection de la sécurité publique et la protection des droits fondamentaux.*

# Qu'est-ce qu'un crime?

Crime



Pourquoi considérons-nous certains comportements criminels et d'autres pas? Quels sont les facteurs juridiques, sociaux et culturels qui influencent la décision de criminaliser ou non les comportements indésirables? Pourquoi certains comportements nous semblent-ils une question de légalité, de santé, d'éducation ou de mode de vie?

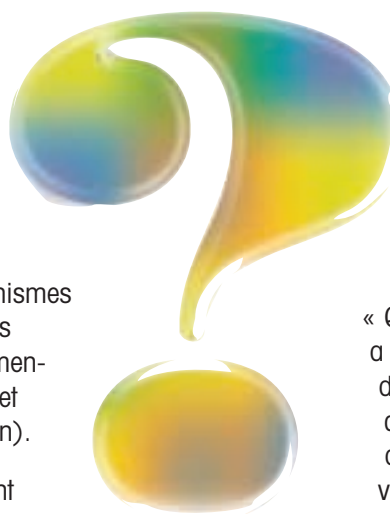
L'objectif du projet « Qu'est-ce qu'un crime? » est d'élaborer un cadre conceptuel pour comprendre les processus qui entourent et qui sous-tendent notre réaction face à des comportements indésirables, dont les conséquences du choix de certains comportements et mécanismes de contrôle (c.-à-d. le processus juridique officiel, les codes réglementaires, les programmes de santé et d'éducation et la décriminalisation).

Le droit criminel n'est cependant qu'une façon de réglementer les comportements. Qualifier un acte de crime donne lieu à des possibilités de réagir à ce comportement, tout en écartant d'autres possibilités. En

tant que société, nous disposons d'une panoplie d'options pour traiter les comportements indésirables qui ne font l'objet d'aucune sanction officielle ni de processus réglementaire. Par exemple, dans notre vie quotidienne, nous développons nos propres stratégies informelles de contrôle; nous tolérons certains comportements et nous en évitons d'autres qui nous déplaisent. Quelquefois, nous confrontons ceux qui nous irritent, alors que parfois nous choisissons simplement de ne rien faire.

On ne peut étudier la question « Qu'est-ce qu'un crime? » sans s'interroger sur ce qui a été désigné comme « criminel » et ce qui ne l'a pas été. Le qualificatif de « criminel » est souvent appliqué aux torts et aux délits que les jeunes, les minorités et les moins fortunés commettent, alors que les plus puissants de la société sont immunisés contre cette épithète.

Dans le cadre du projet « Qu'est-ce qu'un crime? », on a demandé à des chercheurs en droit de rédiger un document sur cette importante question. Les noms des gagnants et des gagnantes du volet du concours s'adressant aux chercheurs en droit ont été dévoilés en mars 2002 (voir l'encadré Les gagnants du concours « Perspectives juridiques » 2002).



## Les gagnants du concours « Perspectives juridiques » 2002

**Jean-Paul Brodeur :**

Y a-t-il un noyau dur  
dans la notion de crime?

**Wendy Chan :**

Les immigrants  
sans papiers et le  
projet de loi C-11 :  
la criminalisation  
des races

**Steven Penney :**

Crime, droit d'auteur  
et ère numérique

**Laureen Snider :**

Tolérance zéro renversée :  
création d'un nouveau  
sujet non coupable à  
Walkerton

**Richard V. Ericson  
et Aaron Doyle :**

Qu'est-ce que la fraude?

**Pierre Rainville :**

Du mauvais plaisant au  
délinquant : réflexion sur  
la notion de « crime »

QU'EST-CE  
QU'UN  
CRIME

Concours d'essais  
Roderick A. Macdonald

En 2001, la Commission du droit du Canada lançait, à l'intention des élèves du secondaire, le Concours d'essais Roderick A. Macdonald, qui avait pour thème « Qu'est-ce qu'un crime? » Les noms des gagnants et des gagnantes de ce concours seront annoncés à l'automne 2002.

# Consultations, rencontres, discours et conférences





## St. John's (mai 2001)

- Rencontre fédérale-provinciale
- Memorial University
- Law Society of Newfoundland
- Ministère de la Justice

## Halifax

- Legal Information Society of Nova Scotia, « L'implication des Canadiens dans la réforme du droit » (avril 2001)
- Congrès biennal de l'Association canadienne de justice pénale, discours, « Un droit juste pour tous : Égalité et réforme du droit » (juin 2001)

## Moncton

- Facultés de droit et des sciences sociales, Université de Moncton (février 2002)

## Québec

- Fédération canadienne des sciences humaines et sociales, Congrès sur le forum juridique et « Perspectives juridiques » (mai 2001)
- Association des professeurs et professeures de droit du Québec (avril 2001)

## Montréal

- Institut national de la magistrature, Colloque sur les cours d'appel (avril 2001)
- Congrès de l'Association internationale des jeunes avocats (août 2001)

## Iqaluit (février 2002)

- Ministère de la Justice
- Akitsiraq Law School

## Ottawa

- Rencontre, Criminalisation et mendicité (avril 2001)
- Journée nationale du droit, Marche avec les aînés, Centre commercial St-Laurent (avril 2001)
- Table ronde, Les rapports sociaux en évolution (mai 2001)
- Congrès 2001 de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, discours, « Devons-nous prendre en considération le concept de la conjugalité dans l'élaboration de politiques sociales? » (juin 2001)
- Semaine de la justice réparatrice, discours, « Les promesses de la justice réparatrice » (novembre 2001)
- Séminaire, Dr Julie Macfarlane, « Changement culturel? Les avocats-plaideurs en droit commercial et le programme de médiation obligatoire de l'Ontario » (novembre 2001)
- Conférence nationale de la recherche sur les politiques, discours au programme de recherche de la Commission (décembre 2001)

## Kingston

- *International Family Law Conference* (juin 2001)

## Toronto

- Symposium sur la justice réparatrice (mai 2001)
- Conférence sur le règlement des différends (octobre 2001)
- Conférence sur l'harmonisation des lois au Canada, Commissaire Roderick Wood (août 2001)
- Fédération des agences de réforme du droit du Canada (août 2001)

## Niagara Falls

- Réunion et conférence sur les consultations, Fédération des organismes de réforme du droit du Canada (mai 2001)

## London

- Forum sur les rapports fiduciaires (juin 2001)
- Conférence « Capitaliser le savoir » (novembre 2001)

## Winnipeg (septembre 2001)

- Conférence sur la justice réparatrice, discours, « La justice réparatrice : ses promesses, ses défis et sa place dans une société démocratique »
- Rencontres : ministre de la Justice, faculté de droit de la *University of Manitoba*, caucus national et les directeurs de programme du Comité central mennonite, directeur exécutif de la Société du Barreau du Manitoba, faculté des sciences sociales de la *University of Manitoba*, l'Association des juristes d'expression française du Manitoba, l'Association des centres d'accueil du Manitoba et comité de rédaction du *Winnipeg Free Press*

## Calgary (octobre 2001)

- Atelier intitulé *Democratic Reform: Next Steps (Réforme dans le respect de la démocratie : les prochaines étapes)* parrainé par la Canada West Foundation et l'Institut de recherches en politiques publiques en collaboration avec la Kahanoff Foundation
- Rencontres : les membres du Comité sur la justice administrative de l'Association du Barreau canadien (section de Calgary), facultés de droit et des arts de la *University of Calgary*, les comités de rédaction du *Calgary Herald* et du *Calgary Sun*

## Vancouver (octobre 2001)

- Conférence de la *Indigenous Bar Association*, discours inaugural
- Présentation devant la faculté des arts de la *University of British Columbia*
- Rencontres : le président et le personnel de l'Association du Barreau canadien (section de la Colombie-Britannique) et le comité de rédaction du *Vancouver Sun* et le Procureur général

# Liste des rapports de recherche complétés durant l'année

## Le maintien de l'ordre

- *Maintenir l'ordre dans une ville modèle*, L. J. Huey, Richard V. Ericson et Kevin Haggerty
- *Le maintien de l'ordre dans les collectivités et les collectivités de maintien de l'ordre : Étude de cas comparative du maintien de l'ordre dans deux collectivités urbaines*, Chris Murphy et Curtis Clarke
- *Le maintien de l'ordre au Canada au vingt et unième siècle : vers une réforme du droit*, Joe Hermer, Clifford Shearing, Philip Stenning, Michael Kempa, Jennifer Wood, Julia Gallo, Dawn Moore et Michael Mopas
- *Au-delà de la distinction entre les secteurs public et privé : pour une nouvelle typologie des services de police*, George S. Rigakos
- *La police au service de l'intérêt commun : Commentaire*, Susan Eng

## Les collectivités

- *Law and Community: A Conceptual Analysis to Guide Research*, Audrey Armour et Rod Northey
- *Le langage de la collectivité au Canada*, Hannah Evans et Eric Advokaat
- *The Persistence and Transformation of Community: From Neighbourhood Groups to Social Networks*, Barry Wellman
- *Le concept de communauté dans les sciences sociales et sa pertinence juridique*, Isabelle Schulte-Tenckhoff

## Rapports en évolution 2000 : L'application de la justice réparatrice dans des domaines autres que le droit criminel

- *Exploring Transformative Justice in the Employment of Nurses: Toward Reconstructing Race Relations and the Dispute Process*, Rebecca Hagey, Lillie Lum, Robert MacKay, Jane Turriffin et Evelyn Brody
- *La Loi canadienne sur l'équité en emploi et la transformation des rapports sociaux : le cas des minorités visibles*, Lucie Lamarche et Francine Tougas
- *Changement culturel? Les avocats-plaideurs en droit commercial et le programme de médiation obligatoire de l'Ontario*, Dr Julie Macfarlane
- *Restorative Justice, Social Relationships and the Adjudication of Conflicts Arising From Complaints of Professional Misconduct and Harassment at Canadian Universities*, Augustine Brannigan, Erin Gibbs Van Brunschot et John A. Baker

## Perspectives juridiques 2001 : Nouvelles perspectives sur la distinction public-privé

- *L'envahissement de la publicité : les réseaux numériques et la privatisation de l'espace public*, Darin Barney
- *Les besoins privés et l'espace public : la politique, la pauvreté et la réglementation contre les mendiants dans les municipalités canadiennes*, Nicholas Blomley et Damian Collins

- *Les inégalités et les divisions entre le public et le privé*, Nathan Brett
- *L'émergence des rapports identitaires dans les rapports collectifs de travail*, Christian Brunelle
- *Il n'y a qu'un travailleur : Vers l'intégration juridique de l'emploi rémunéré et des personnes non rémunérées qui assurent des soins*, Lisa Philipps
- *La révolution verte est-elle diluée? Les normes environnementales volontaires, le droit public et l'autorité du privé au Canada*, Stepan Wood

## La participation communautaire dans le système de justice

- *Aboriginal Restorative Justice Alternatives: Two Case Studies*, Joan Ryan et Brian Calliou
- *The Implications of Restorative Justice for Aboriginal Women and Children Survivors of Violence: A Comparative Overview of Five Communities in British Columbia*, Wendy Stewart, Audrey Huntley et Fay Blaney
- *Community Participation in Criminal Jury Trials and Restorative Justice Programs*, Gerry Ferguson

## Au-delà de la conjugalité

- *Témoignage d'un conjoint dans les causes criminelles au Canada*, Allan Manson
- *Le contrat en contexte d'intimité*, A. Roy
- *Le traitement juridique des unions de fait en droit québécois*, B. Lefebvre

(Certains rapports ne sont encore disponibles que dans la langue de l'auteur.)

- *Adult Relationships Involving Disabled Persons in Canadian Statutory Law: Language and Meaning*, C. Frazee
- *Ascription of Spousal Status: Identifying Legislative Objectives in Ascribing Spousal Status to Cohabitants*, Winifred H. Holland
- *Compensation for Relational Harm*, S. Van Praagh
- *Determining Entitlement to Income Security*, G. Brodsky et S. Day
- *Reconsidering the Relevance of Relationships in Income Security Programs with Reference to Federal Income Support Programs*, Monica Townson
- *Registered Partnerships: A Model for Relationship Recognition*, Nicole LaViolette
- *The Impact of Legislation on First Nations Women*, C. Dieter

## La dignité retrouvée

- *Violence faite aux enfants dans les centres et les organismes communautaires : sensibiliser davantage la population et les professionnels*, Peter Jaffe et David Wolfe

## L'utilisation de l'âge comme critère dans l'élaboration des lois et des politiques

- *Unemployment Protection for Older Workers: A Case Study of Systemic Bias in a Statutory Regime*, Gaile McGregor
- *Using "Age" as a Fitness-to-Drive Criterion for Older Adults*, Holly Tuokko et Fiona Hunter

## Les rapports fiduciaires

- *Un regard sur les paramètres du lien fiduciaire entre l'État et les Indiens*, Mark Stevenson
- *Conceptualisation des rapports fiduciaires entre la Couronne et les Autochtones*, Len Rotman
- *Avec des amis comme ceux-là... Une double perspective sur les rapports fiduciaires*, Andrée Lajoie
- *Perspectives sur les rapports fiduciaires : Commentaires*, Sakej Henderson et Gurston Dacks
- *Nouvelle-Zélande : la relation fiduciaire entre les Maoris et le gouvernement néo-zélandais*, Donna Hall
- *L'expérience du lien fiduciaire dans les rapports entre les Premières Nations et l'État*, Patricia Monture-Angus
- *Obligation fiduciaire, terres traditionnelles et titre aborigène en Australie*, Commentaires, Richard Bartlett
- *L'expérience des rapports fiduciaires : Commentaires*, Charles Pryce et Yan Lazor
- *L'avenir du droit des obligations fiduciaires envers les Autochtones – Étude comparative à l'échelle internationale : États-Unis, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande*, Raymond Cross
- *Le manque de bonne foi – Les obligations fiduciaires et la mise à l'index des droits ancestraux en Australie*, Larissa Behrendt
- *Réflexions sur l'avenir du rapport fiduciaire entre la Couronne et les peuples autochtones*, Gordon Christie
- *Le futur des rapports fiduciaires : Commentaires*, Roberta Jamieson et M. le juge Harry LaForme

## La capitalisation du savoir

- *Les sûretés et la propriété intellectuelle : un point de vue comparatif international*, Howard Knopf
- *L'approche du Code civil du Québec* Louis Payette (nota : remplace un ouvrage inachevé de David Lametti)
- *Commercial Law Perspective, Including Issues re: Licensing, Bankruptcy and Insolvency*, Gabor Takach et Wendy Adams (version mise à jour d'une publication antérieure)
- *The Intellectual Property Perspective: Key Case Law and Issues From an Intellectual Property Practice Perspective*, Colleen Spring Zimmerman
- *Evolving Conceptions of "Property" and How it Can be Used as Collateral*, Jacqueline Lipton
- *The Societal Costs of Uncertainty*, Don McFetridge
- *Valuation Issues*, Gordon V. Smith
- *Business Practices Involving Secured Transactions*, David Rutenberg
- *Framework, Practices and Trends in the EU*, Alison Firth
- *Current Framework, Practice and Developments in Australia*, John Swinson
- *Current Framework, Practice and Developments in the U.K., Including Scotland*, David Townend
- *The USPTO Study*, W. Murphy et T. Ward
- *Security Interests in Intellectual Property: Rationalizing the Registries*, Roderick Wood
- *The Unique Canadian Framework*, Roderick Macdonald
- *Federal/Provincial and Governance Issues*, Roderick Wood

# Personnel et Conseil consultatif

## Personnel

Bruno Bonneville, directeur exécutif  
 Lucie Gagné, directrice des communications  
 Lise Traversy, agente de communications  
 Annie Di Palma, agente de communications  
 Susan Zimmerman, directrice de la recherche  
 (avril-août 2001)  
 Susan Alter, agente de recherche  
 (avril-juin 2001)  
 Dennis Cooley, agent de recherche  
 Lorraine Pelot, agente de recherche  
 (septembre 2001)  
 Steven Bittle, agent de recherche  
 (octobre 2001)  
 Karen Jensen, agente de recherche  
 (février 2002)  
 Wade Deisman, expert-conseil  
 Jocelyne Geoffroy, agente principale de  
 l'administration et des services financiers  
 (décembre 2001)  
 Suzanne Schryer-Belair, agente principale de  
 l'administration et des services financiers  
 (avril-novembre 2001)  
 Patricia Steele, secrétaire exécutive  
 Maryse St-Pierre, adjointe d'administration  
 Germaine Mallette, adjointe exécutive  
 Gérald Brazeau, commis de la gestion  
 des dossiers  
 Andrée Schingh, bibliothécaire

## Étudiantes et étudiants

Meaghan Cunningham  
 Christine Duval  
 Cameron Gleadow  
 Kelly Ann Mahoney  
 Melanie Mallet  
 Peter McGrath  
 Tina Piper  
 Robert Poirier  
 Dawna Tong

## Conseil consultatif

Jacques Auger, Sherbrooke (Québec)  
 Darin Barney, Ottawa (Ontario)  
 June Callwood, Toronto (Ontario)  
 Bradley Crawford, Toronto (Ontario)  
 Ervan Cronk, Moncton (Nouveau-Brunswick)  
 (janvier 2002)  
 Janet Dench, Montréal (Québec)  
 Margaret Denike, North Bay (Ontario)  
 Irène d'Entremont, Yarmouth (Nouvelle-Écosse)  
 Wilma Derksen, Winnipeg (Manitoba)  
 Emerson Douyon, Ville Mont-Royal (Québec)  
 Leena Evic-Twerdin, Iqaluit (Nunavut)  
 Dave Farthing, Ottawa (Ontario)  
 Gerry Ferguson, Victoria (Colombie-Britannique)  
 Richard Fuchs, Ottawa (Ontario)  
 (avril 2001-janvier 2002)  
 Jean-Pierre Gariépy, Chomedey (Québec)  
 Mavis Henry, Sidney (Colombie-Britannique)  
 Andrée Lajoie, Montréal (Québec)  
 Hans Mohr, Gananoque (Ontario)  
 Michael Morrison, Charlottetown  
 (Île-du-Prince-Édouard)  
 Katherine Peterson, Yellowknife  
 (Territoires du Nord-Ouest)  
 Alan Reynolds, Edmonton (Alberta)  
 Morris Rosenberg, Ottawa (Ontario)  
 Gillian Trumper, Port Alberni (Colombie-Britannique)  
 (avril 2001-janvier 2002)  
 Mary-Ellen Turpel-Lafond, Saskatoon  
 (Saskatchewan)

## Rapport de gestion

### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002 et de toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction de la Commission.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, le cas échéant. Une mise en garde s'impose toutefois: les états financiers ne sont pas forcément complets, car certains actifs, obligations et dépenses ne sont consignés, à ce moment, qu'à l'échelle de toute l'administration fédérale. Les présents états financiers devraient aussi être consultés en se référant aux conventions comptables décrites dans les notes.

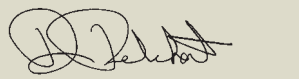
La direction a préparé et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du gouvernement sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace aux fins de la réalisation des objectifs ministériels et que les opérations sont exécutées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements et conformément aux politiques et exigences législatives de la Commission.

Les transactions et les états financiers de la Commission n'ont pas été vérifiés.



Bruno Bonneville  
Directeur exécutif

le 31 mai 2002



Denis Pelchat  
Agent financier supérieur à temps plein

le 31 mai 2002

## État de la situation financière

au 31 mars	2002	2001
(en dollars)		
<b>Actifs</b>		
Actifs à court terme		
Encaisse	0	47
Comptes à recevoir	48 887	3 866
Avances	1 000	1 000
	49 887	4 913
<b>Passifs</b>		
Passifs à court terme		
Comptes à payer et frais courus	349 804	93 235
Provision pour vacances et surtemps cumulés	89 200	59 010
	439 004	152 245
<b>Actif net</b>		
Actif net, début de l'exercice	(147 332)	(147 332)
Résultats nets	(3 178 542)	
Encaissement net provenant du gouvernement	2 936 757	
<b>Total de l'actif net</b>	<b>(389 117)</b>	<b>(147 332)</b>

## État des résultats

pour l'exercice se terminant le 31 mars

2002

2001

(en dollars)

### Revenus

Revenus divers	8 336	4 861
<b>Total des revenus</b>	<b>8 336</b>	<b>4 861</b>

### Dépenses

Salaires et avantages sociaux	1 008 846	982 911
Services professionnels	1 406 537	1 195 573
Information	342 677	435 700
Déplacements	246 590	280 863
Communication	74 973	56 665
Location d'équipements	44 533	43 214
Vacances et surtemps cumulés	39 789	s/o
Réparations	27 486	27 607
Approvisionnement et fournitures	17 765	48 277
Équipement	11 332	39 209
Divers	(33 650)	(23 828)
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 186 878</b>	<b>3 086 191</b>
<b>Résultats nets d'exploitation</b>	<b>(3 178 542)</b>	<b>(3 081 330)</b>

## État des flux de trésorerie

pour l'exercice se terminant le 31 mars

2002

2001

(en dollars)

### Activités d'exploitation

Résultats nets	(3 178 542)	(3 081 330)
Variation du fonds de roulement (note 5)	241 785	147 332
<b>Encaissement net provenant du gouvernement</b>	<b>(2 936 757)</b>	<b>(2 933 998)</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## Notes afférentes aux états financiers

### 1. Autorisations et objectifs

---

La Commission du droit du Canada tire son mandat de la *Loi sur la Commission du droit du Canada*, qui est entrée en vigueur en 1997.

Les dépenses de la Commission sont financées au moyen d'un crédit parlementaire annuel.

### 2. Sommaire des principales conventions comptables

---

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus en autant qu'ils soient conformes aux politiques et directives gouvernementales. Cependant, les lecteurs sont priés de noter que l'introduction de la comptabilité d'exercice à l'échelle ministérielle est un processus évolutif et que l'on ne présente pas à l'heure actuelle l'intégralité de l'actif, du passif et des dépenses à l'échelle des ministères. Vu sous cet angle, les états financiers ne sont pas nécessairement complets. Tous les éléments d'actif, de passif et de dépenses sont consolidés à l'échelle gouvernementale dans les états financiers du gouvernement du Canada. Les notes afférentes présentent plus de détails et devraient être lues attentivement.

Les principales conventions comptables comprennent :

#### **(a) Crédits parlementaires**

La Commission est financée par le biais de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Les crédits consentis à la Commission ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers prévus dans les principes comptables généralement reconnus, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les postes consignés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels il est pourvu par les crédits parlementaires. La note 7 présente de l'information sur la source et l'utilisation des crédits.

#### **(b) Encaissement net provenant du gouvernement**

Tous les ministères, les organismes et les établissements publics ont le Trésor pour cadre de fonctionnement. Le Trésor est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées au Trésor et toutes les sorties de fonds des ministères sont payées à même le Trésor. L'encaissement net du gouvernement correspond à la différence entre toutes les rentrées et les sorties de fonds, y compris les opérations interministérielles.

#### **(c) Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers oblige la direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les produits et les charges consignés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considérait que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables.

#### **(d) Méthode des rapports financiers**

Les opérations relatives aux produits et aux charges ainsi que tous les comptes d'actif ou de passif connexes entre les sous-entités de la Commission ont été éliminés.



## **(e) Charges**

Les charges sont consignées dans l'exercice où sont survenus les opérations ou les faits sous-jacents, sous réserve des conditions suivantes :

- Les indemnités de départ des employés sont portées aux charges de la Commission à mesure qu'elles sont versées. Aucune somme estimative n'est constatée à l'échelle de la Commission. La comptabilisation de ces avantages a lieu dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
- Les congés annuels et les heures supplémentaires sont portés aux dépenses dans l'exercice au cours duquel l'employé les acquiert.
- Les cotisations aux régimes de retraite sont constatées dans l'exercice où ces cotisations sont versées. Les excédents ou les insuffisances actuariels ne sont pas inscrits dans les livres de la Commission mais sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
- Les services reçus gratuitement des autres ministères ne sont pas consignés comme des charges de fonctionnement mais sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers (note 6).

## **(f) Opérations en devises étrangères**

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de la transaction.

### **3. Changements apportés aux conventions comptables**

Auparavant, la Commission préparait ses résultats financiers en fonction de la source et de l'utilisation des crédits parlementaires. Pour la première fois, des états financiers comprenant un état de la situation financière, un état des résultats et un état des flux de trésorerie selon la méthode de la comptabilité d'exercice ont été préparés. Les chiffres comparatifs pour les vacances et le surtemps cumulés ne sont pas présentés puisqu'il serait impossible de préciser dans une certaine confiance des estimations des années précédentes.

### **4. Opérations entre entités apparentées**

La Commission est une propriété commune du gouvernement du Canada, comme tous les autres ministères et les sociétés d'état. La Commission effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Certaines opérations sont selon les modalités commerciales usuelles s'appliquant à tous les particuliers, tandis que certains services sont offerts gratuitement (note 6).

### **5. Variation du fonds de roulement**

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur	Variation
Actifs à court terme	49 887	4 913	<b>(44 974)</b>
Passifs à court terme	439 004	152 245	<b>286 759</b>
	488 891	157 158	<b>241 785</b>

## 6. Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, la Commission a bénéficié de services qui ont été obtenus sans frais auprès d'autres ministères et organismes fédéraux. Ces montants ne sont pas consignés comme des charges de fonctionnement aux états financiers.

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur
Locaux fournis par Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC)	65 600	65 600
Contributions aux régimes d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)	57 000	60 400
	<b>122 600</b>	126 000

## 7. Crédits parlementaires

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur
Dépenses du programme – Crédit 35	2 870 000	2 861 000
Budget supplémentaire – Crédit 35a	143 050	143 050
Virement du CT – Crédit 15	60 000	46 000
	<b>3 073 050</b>	3 050 050
Annulés	33 248	86 085
	<b>3 039 802</b>	2 963 965
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	148 000	146 000
<b>Utilisation des crédits</b>	<b>3 187 802</b>	3 109 965

## 8. Rapprochement entre les résultats nets et le total des crédits parlementaires utilisés

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur
Résultats nets	(3 178 542)	(3 081 330)
Moins les items sans incidence sur les crédits :		
Redressements des dépenses d'exercices antérieurs	(47 135)	(28 635)
Autres	(15)	
	<b>(47 150)</b>	(28 635)
Plus les postes ayant une incidence sur les crédits :		
Vacances et surtemps cumulés	37 890	s/o
	<b>37 890</b>	
<b>Total des crédits utilisés</b>	<b>(3 187 802)</b>	(3 109 965)